



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1979 B 00375

Numéro SIREN : 315 332 171

Nom ou dénomination : ARTHAUD & ASSOCIES LYON

Ce dépôt a été enregistré le 13/11/2017 sous le numéro de dépôt A2017/030934

Dénomination :

ARTHAUD & ASSOCIES LYON

Adresse :

73 rue François Mermet 69160 Tassin-la-demi-lune -
FRANCE-

n° de gestion :

1979B00375

n° d'identification :

315 332 171

n° de dépôt :

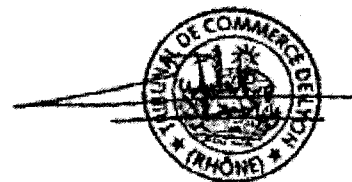
A2017/030934

Date du dépôt :

13/11/2017

Pièce :

Décision(s) des associés du 31/08/2017



4942941

4942941

ARTHAUD & ASSOCIES LYON

Société par actions simplifiée d'expertise-comptable
au capital de 100.000 €
73, rue François Mermet

69160 TASSIN LA DEMI -LUNE

315 332 171 RCS LYON

PROCES-VERBAL DES DECISIONS COLLECTIVES UNANIMES DES ASSOCIES

EN DATE DU 31 AOUT 2017

Monsieur Olivier ARTHAUD, propriétaire de	1 action
Madame Murielle RAPINE, propriétaire de	100 actions
La société JEE PARTICIPATIONS, propriétaire de Représentée par Monsieur Olivier ARTHAUD	399 actions

Seuls associés de la société **ARTHAUD & ASSOCIES LYON**, Société par actions simplifiée au capital de 100.000 €, dont le siège est à TASSIN LA DEMI LUNE (69160) 73, rue François Mermet, immatriculée au RCS de LYON, sous le numéro 315 332 171,

Ont pris à l'unanimité, conformément à la possibilité offerte par l'article 23 des statuts de la société, les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

La collectivité des associés, conformément aux propositions du Président, nomme sans limitation de durée, à compter de ce jour, en qualité de Directeur général de la société:

- **Monsieur Cédric FOREST**, né le 25 mai à 1986 à MEULAN (78), demeurant à ORLIENAS (69530) 103, rue de Villacroz, de nationalité française,

Monsieur Cédric FOREST déclare accepter le mandat qui vient de lui être conféré, et qu'il n'existe de son chef aucune incompatibilité, ni aucune interdiction à cette nomination et qu'il possède les qualifications requises à l'exploitation du fonds social.

DEUXIEME DECISION

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie constatant ses délibérations, pour l'exécution de toute formalité légale de publicité.

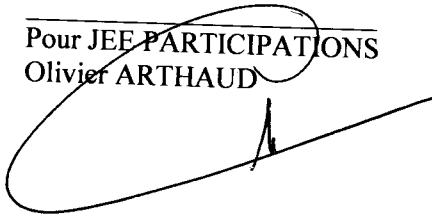
TROISIEME DECISION

La collectivité des associés décide que la présente décision sera mentionnée, à sa date, au registre des délibérations, avec indication de sa forme, sa nature, son objet et ses signataires. L'acte lui-même étant conservé par la société de manière à permettre sa consultation en même temps que le registre des délibérations.

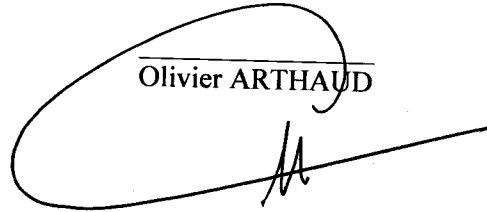
A cette fin, un original du présent acte est remis au Président, qui le reconnaît.

FAIT A TASSIN LA DEMI -LUNE
LE 31 AOUT 2017

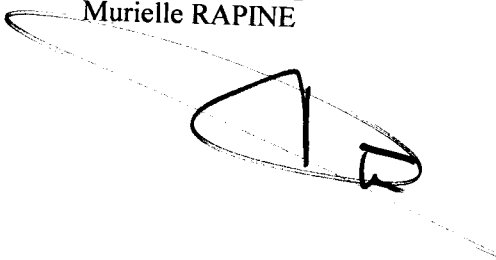
Pour JEE PARTICIPATIONS
Olivier ARTHAUD



Olivier ARTHAUD



Murielle RAPINE



Cédric FOREST

Bon pour acceptation des fonctions
de Directeur Général,

" Bon pour acceptation des fonctions
de Directeur Général "

